

**Déclaration d'intérêt**  
**Entrée express : volet marché du travail**  
 Programme des candidats du Nouveau-Brunswick

Nom : \_\_\_\_\_

CITOYENNETÉ: \_\_\_\_\_

Pays de résidence: \_\_\_\_\_

CNP (profession envisagée) \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Profil entrée express : \_\_\_\_\_

Code de validation de chercheur d'emploi : \_\_\_\_\_

**INDIQUEZ VOTRE LIEN AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK**

Travail ou études au N.-B.: \_\_\_\_\_

Participation à une session du PCNB \_\_\_\_\_ Endroit : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Profession ouverte: \_\_\_\_\_

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

<i>Facteur de sélection</i>	<i>Grilles de pointage et commentaires</i>						<i>Pointage</i>
<b>Âge (min. 22 et max. 55)</b> Pointage maximum = 12 L'âge est déterminé le jour où le numéro du programme de candidat est attribué. Pas de point accordé = 47 et plus	Âge	Point	Âge	Point	Âge	Point	Date de naissance (jj/mm/aa) : _____
	22-35	12	39	8	43	4	
	36	11	40	7	44	3	
	37	10	41	6	45	2	
	38	9	42	5	46	1	
<b>Première langue officielle</b> Pointage maximum = 24	<b>Exigence minimale des NCLC</b>	<b>Expressi on orale</b>	<b>Compréhen sion orale</b>	<b>Compréhen sion écrite</b>	<b>Expression écrite</b>		
	NCLC 9+	6	6	6	6		
	NCLC 8+	5	5	5	5		
	NCLC 7+	4	4	4	4		
<b>Seconde langue officielle</b> Pointage maximum = 4	<b>Exigence minimale des NCLC</b>	<b>Points</b>					
	NCLC 5+	4					
<b>Scolarité</b> Pointage maximum = 25 Au moins une attestation ou un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent Étrangers : Résultat au test d'évaluation des compétences linguistiques Canadiens : Relevé de notes original	<b>Plus haut niveau d'instruction atteint</b>					<b>Points</b>	
	Diplôme universitaire – Études de troisième cycle ou l'équivalent (Ph. D.)					25	
	Diplôme universitaire – Études de maîtrise ou l'équivalent					23	
	Diplôme universitaire – Diplôme professionnel donnant accès à la profession ou diplôme équivalent au niveau de compétence A de la matrice de la CNP 2011, et accréditation par l'organisme de réglementation du Nouveau-Brunswick pour les professions en médecine, en médecine vétérinaire, en dentisterie, en optométrie, en droit, en chiropratique ou en pharmacie					23	
	Deux diplômes canadiens ou plus ou l'équivalent dans un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans					22	
	Un diplôme canadien ou l'équivalent dans un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans					21	
	Certificat ou diplôme postsecondaire délivré à la suite d'un programme d'une durée d'au moins deux ans ou l'équivalent.					19	
	Diplôme canadien ou l'équivalent dans un programme d'études postsecondaires d'un an					15	
	Diplôme canadien d'études secondaires ou l'équivalent					5	

<b>Expérience professionnelle</b> Pointage maximum = 5  Au moins une année continue d'expérience de travail rémunéré à temps plein ou l'équivalent continu à temps partiel, dans un niveau de compétence O, A ou B de la CNP  1 an = 1 560 heures Temps plein = 30 heures rémunérées par semaine	<b>Nombre d'années d'expérience</b>		<b>Points</b>		CNP: <a href="#">Classification nationale des professions</a>	
	1		9			
	2-3		11			
	4-5		13			
	6+		15			
<b>* Pourquoi s'agit-il d'un bon candidat pour le Nouveau-Brunswick?</b> - Famille au Nouveau-Brunswick - A visité le Nouveau-Brunswick - A travaillé ou a étudié au Nouveau-Brunswick						
<b>Facteur de sélection</b>					<b>Grilles de pointage et commentaires</b>	<b>Pointage</b>
<b>Entente en matière d'emploi réservé</b>  Pointage maximum = 10	<b>Si le candidat travaille au Canada</b>		<b>Modalités</b>		<b>Points</b>	
	Avec un permis de travail		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsque le candidat a fait une demande au PC et que CIC a délivré le permis de résident permanent, le candidat possédait un permis de travail valide.</li> <li>- CIC a délivré un permis de travail en raison des résultats positifs de l'EMT.</li> <li>- Le candidat a travaillé pour l'employeur garant sur le permis de travail.</li> <li>- Le candidat a occupé un emploi permanent et à temps plein.</li> </ul>		10	
	Avec dérogation à l'EMT en vertu d'un accord international ou provincial -fédéral		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsque le candidat a fait une demande au PC et que CIC a délivré le permis de résident permanent, le candidat possédait un permis de travail valide ou, lorsque CIC a délivré le permis de résident permanent, le candidat était autorisé à travailler au Canada sans permis de travail.</li> <li>- L'employeur actuel a présenté une offre d'emploi permanent et à temps plein au candidat conditionnelle à son acceptation à titre de travailleur qualifié.</li> </ul>		10	
	Avec dérogation à l'EMT, mais pas en vertu d'un accord international ou provincial -fédéral		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'employeur actuel a présenté une offre d'emploi permanent et à temps plein au candidat conditionnelle à son acceptation à titre de travailleur qualifié.</li> <li>- L'employeur a présenté une EMT dont les résultats étaient positifs.</li> </ul>		10	
	Avec une offre d'emploi d'un autre employeur		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un autre employeur a présenté une offre d'emploi permanent et à temps plein au candidat conditionnelle à son acceptation à titre de travailleur qualifié.</li> <li>- L'autre employeur a présenté une EMT dont les résultats étaient positifs.</li> </ul>		10	
	<b>Si le candidat ne travaille pas au Canada</b>		<b>Modalités</b>		<b>Points</b>	
	Sans permis de travail ni intention de travailler avant d'avoir obtenu un visa		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'employeur a présenté une offre d'emploi permanent et à temps plein au candidat conditionnelle à son acceptation à titre de travailleur qualifié.</li> <li>- L'employeur a présenté une EMT dont les résultats étaient positifs.</li> </ul>		10	
<b>Faculté d'adaptation</b>  Pointage maximum = 10  Travail Temps plein = 30 heures rémunérées par semaine	<b>Expérience professionnelle au Nouveau-Brunswick</b>				<b>Points</b>	
	Candidat	A au moins une année d'expérience de travail rémunéré à temps plein dans un emploi correspondant aux niveaux de compétence O, A ou B de la CNP, est titulaire d'un permis de travail valide ou est autorisé à travailler.			10	
	Candidat	A une entente en matière d'emploi réservé au Nouveau-Brunswick et a obtenu un résultat adéquat à la section <i>Entente en matière d'emploi réservé</i> .			5	

1 an = 1 560 heures Études : Temps plein = 15 heures de cours par semaine	Conjoint	A au moins une année d'expérience de travail rémunéré à temps plein au Nouveau-Brunswick en vertu d'un permis de travail valide, ou est autorisé à travailler.	5						
	<b>Études au Nouveau-Brunswick</b>		<b>Points</b>						
	Candidat	A accompli au moins deux années d'un programme d'études à temps plein d'au moins deux ans dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire, et a obtenu des résultats satisfaisants conformément aux critères de l'établissement.	5						
	Conjoint	A accompli au moins deux années d'un programme d'études à temps plein d'au moins deux ans dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire, et a obtenu des résultats satisfaisants conformément aux critères de l'établissement.	5						
<b>Facteur de sélection</b>	<b>Grilles de pointage et commentaires</b>				<b>Pointage</b>				
<b>Faculté d'adaptation</b> <b>Faculté d'adaptation</b>  Pointage maximum = 10  Travail Temps plein = 30 heures rémunérées par semaine 1 an = 1 560 heures  Études : Temps plein = 15 heures de cours par semaine	<b>Compétences linguistiques</b>		<b>Points</b>						
	Conjoint	Maîtrise de l'anglais ou du français au niveau 4+ des NCLC dans les quatre champs de compétence linguistique. Les résultats au test linguistique sont obligatoires.	5						
	<b>Famille proche au Nouveau-Brunswick</b>		<b>Points</b>						
	Candidat ou conjoint	A un parent, un grand-parent, un enfant, un petit-fils ou une petite-fille, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu ou une nièce vivant au Nouveau-Brunswick. Le membre de la famille proche est un citoyen canadien ou un résident permanent et a au moins 18 ans.	5						
<b>Transfert de fonds en dollars canadiens par membre de la famille</b>	1	12 300 \$	3	18 825 \$	5	25 923 \$	7+	32 500 \$	Le candidat satisfait-il aux exigences financières?
	2	15 312 \$	4	22 856 \$	6	29 236 \$			

Résultat de l'évaluation préliminaire		
Facteurs de sélection	Pointage max.	Pointage du candidat
Âge	12	
Première langue officielle	24	
Seconde langue officielle	04	
Scolarité	25	
Expérience professionnelle	15	
Entente en matière d'emploi réservé	10	
Faculté d'adaptation	10	
<b>POINTAGE TOTAL</b>	<b>100</b>	

Réservé au PCNB		
Critères d'admissibilité	OUI	NON
PCNB DI priorité	OUI	NON
Formulaire complété	OUI	NON
67 points minimum	OUI	NON
Invitation à soumettre une demande	OUI	NON
Révisé par :		
Date:		

11521